

Lien entre le journal et le Parti Montarvillois: fausse nouvelle et diffamation des Versants



Alain Dubois

Dans son dernier article sensationnaliste, Frédéric Khalkhal "Démission du directeur général à Saint-Bruno: à qui sert la désinformation?" fait toutes sortes d'amalgames d'information pour m'accuser de faire de la désinformation et d'être à la solde du Parti montarvillois. Je comprends que l'arrivée d'un concurrent à son «journal» et son grand succès le perturbe. Je tâcherai donc dans un premier temps de répondre point par point à chacune des allégations fantaisistes qui sont contenues dans ce papier digne du Daily Mirror.

L'affaire Brouillette

1) Je ne multiplie pas les «attaques» envers le DG. Dans mes chroniques municipales le concernant, je n'ai exposé que des faits avérés et émis l'opinion que sa plainte à la Commission des affaires municipales du Québec était non seulement non fondée, mais aussi de nature politique (*surtout dans le contexte de la crise de gouvernance que traverse la ville*).

Pour moi, il était clair que le DG avait, par ce geste, outrepassé ses fonctions. D'ailleurs une spécialiste consultée par ce journal a émis un avis très semblable au mien (1). Les images du DG en uniforme sont tout à fait à propos; elles ne font qu'illustrer les paragraphes où il est question de son poste au sein de l'état-major de ce grand corps policier québécois...

2) Effectivement, j'ai indiqué dans une note en bas de page que M. Brouillette avait un lien d'emploi avec le SPVM jusqu'en 2015 plutôt qu'en 2013. Quoi qu'il en soit cela ne change en rien la situation décrite dans cette note, puisqu'elle était également présente à ce moment.

3) J'ai écrit que le DG avait pris la décision de retirer le journal de la revue de presse, car contrairement à ce qu'écrit Khalkhal celle-ci a été prise en plénier (*une table d'échange non décisionnelle*) et non pas au conseil municipal; or c'est le DG qui a appliqué ce vote qui ne provenait pas du conseil, mais d'une «instance» non décisionnelle et qui n'a aucune entité légale. Par conséquent, il n'était donc aucunement lié à ce vote et il aurait dû exiger que cette décision de boycotter un journal local soit référée au conseil. Khalkhal s'est sans doute fié à ce que lui avait dit précédemment le DG sans contre-vérifier cette information.

4) Il est étonnant que ce «journaliste» n'ait jamais abordé dans aucune de ses entrevues avec le DG un élément important de ma chronique sur sa démission, à savoir les photos prises cet été où l'on voit ce dernier lors d'une partie de golf en présence du conseiller Joël Boucher et dans lesquelles le DG ne respecte pas la distanciation sociale exigée par la santé publique et le gouvernement. M. Brouillette de par ses fonctions est tout de même le responsable de l'application des

mesures sanitaires qui sont exigées en ce temps de pandémie. Pour moi ces photos diffusées publiquement par le conseiller Boucher ne devaient pas être passées sous silence. Pourquoi ce mutisme sur ces photos de la part de Khalkhal? Lui qui a pourtant consacré un article sur l'oubli du maire de fermer ses arrosoirs qui abreuvaient sa tourbe nouvellement installée dans les délais prévus par son permis reste coi sur le sujet!



■



En somme pour M. Khalkhal cette histoire de tourbe serait plus importante que le contenu de ces photos "En période ou il était interdit d'arroser sa pelouse, pour être en période de canicule, un maire (n'importe lequel) qui arrose sa pelouse est intéressant comme information." et un DG et un conseiller qui ne font preuve d'aucune distanciation politique et sociale (en période de pandémie)... non?

Les liens entre le Parti montarvillois et le journal

J'ai déjà répondu à cette accusation qui est le résultat d'un amalgame de faits sans liens les uns aux autres... Mais bon brièvement. Il est vrai que j'ai été très heureux de l'arrivée du Parti montarvillois (Pm) au pouvoir en 2013 (*bien avant le premier numéro du journal*); j'ai même écrit quelques vers sur celle-ci qui si je me rappelle bien (?) ont été publiés dans Les Versants «*C'est maintenant le temps des hirondelles*». Pour moi, l'arrivée à la gouvernance de la ville de plusieurs élus, jeunes sans expérience politique et non-natifs de la ville marquait un point de rupture avec un passé où régnait l'immobilisme économique, urbain, social et la domination d'un

establishment local jaloux de ses privilèges. Enfin, il y avait un parti municipal au pouvoir qui avait une vision du Saint-Bruno de demain! Lors de la première élection du Pm le conseil était aussi en crise, des centaines de citoyens étaient mobilisés en faveur de la protection du boisé des hirondelles et des policiers étaient présents au conseil afin d'y maintenir l'ordre... Une triste page d'histoire de notre passé récent. Mais comme nombreux citoyens et de membres du Pm, j'ai eu ma dose de déception face à ce parti qui n'arrivait pas à livrer la marchandise. Bien sûr, il y a eu des réussites: le développement de notre parc industriel, le projet SPA station thermale qui renforce l'industrie récréotouristique, le projet de complexe sportif (*qui reste à faire*), une véritable politique de l'habitation, etc... Mais plusieurs déceptions entre autres envers le projet de COGIR sur l'îlot Natrel. Lorsque journal a été mis en ligne, j'ai été très dur envers le maire et sont parti sur ce projet et aucun autre élu, parti ou coalition de conseillers n'ont fait l'objet dans le journal d'autant de chroniques et critique de cette virulence. Ironiquement, plusieurs membres du Pm m'accusaient alors de faire le jeu de l'Alliance municipale de Saint-Bruno.

Affirmer sans aucune preuve que je suis en quelque sorte à la solde du Parti montarvillois ne tient pas la route, car si cela avait été le cas je n'aurais pas écrit ces nombreuses critiques «négatives» envers le maire et son parti. En fait, ce qu'insinue Khalkhal et Les Versants dans ce procès d'intention à mon endroit est de la diffamation... J'ai toujours démontré une grande indépendance dans mon travail dans Le Montarvillois. Malheureusement, dans le climat politique qui règne à Saint-Bruno, la coalition d'élus qui gouverne la ville sont dans une dynamique «qui n'est pas avec moi ou pour moi est contre moi». Je regrette, mais jamais je ne jouerai ce genre de «game» politique! S'ils veulent boycotter le journal, c'est leur droit, mais cela demeure une injure à la liberté

d'expression et à la liberté de la presse. Et indigne de leur fonction d'élus dans une société démocratique. C'est ce que Trump fait envers les médias qui ne font pas preuve de condescendance à son endroit. Une attitude qui n'augure rien de bon advenant que ces élus remportent la prochaine élection... Je les invite sincèrement à reconsidérer leur attitude belliqueuse et à revoir leur décision.

Il est aussi vrai qu'en 2017 j'ai appuyé **dans un éditorial** l'élection du Parti montarvillois, c'est d'ailleurs fréquent qu'un rédacteur (*ou éditeur*) d'un journal se prononce en la faveur d'un parti politique lors d'une élection. J'ai été conséquent avec ce que j'écrivais plus haut, je ne souhaitais pas un retour en arrière pour Saint-Bruno (*l'élection de l'Alliance municipale*). Par contre, j'en appelais aussi à une opposition forte au sein du conseil et recommandais, entre autres, l'élection de Marilou Alarie (*district 6*) et Michael O'Dowd (*district 2*).

En ce qui concerne la tentative de création avortée d'un journal indépendant, comme j'écrivais dans une précédente réponse au propos de Frédéric Khalkhal, il est vrai que j'ai eu des échanges avec des membres de ce parti en 2016, particulièrement avec le conseiller Jacques Bédard, sur la création d'un journal indépendant à Saint-Bruno. Je présume que l'on m'avait approché à cause de ma présence dans les médias sociaux, mes critiques envers Les Versants, et car j'avais déjà émis l'idée de créer une alternative aux Versants. Ceux-ci voulaient me mettre en contact avec un homme d'affaires qui était intéressé par ce type de projet et qui était mécontent de la couverture médiatique de ce journal. Cette offre était réellement intéressante et ce d'autant que l'éventuelle rédaction de ce nouveau journal aurait disposé d'une indépendance totale. Cette expérience n'a non seulement pas abouti, mais elle a été pour moi la source de colère et de

frustration. Voilà ce que j'écrivais alors aux personnes concernées:

«Après 6 mois de délais et de communication chaotique, je laisse tomber le projet d'un journal financé par un tiers. J'ai trouvé cette expérience pénible... J'ai consacré du temps à ce projet et fait gaspiller celui de soumissionnaires sérieux. Je vais probablement le poursuivre moi-même, mais de façon plus artisanale et modeste.» 16 juin 2016

Et c'est exactement ce que j'ai fait. Pendant un an, j'ai publié le journal exclusivement sur Facebook, et par la suite j'ai mis en ligne l'actuelle version qui utilise la plateforme WordPress. Prétendre que le journal est à la solde du Parti montarvillois est une réelle diffamation. Cette accusation ne tient pas la route... Contrairement à ce qu'écrit Khalkhal cela n'a jamais impliqué de rapprochement entre moi et le Parti montarvillois. Il y avait une convergence d'intérêts afin de créer un média qui ferait contrepoids aux jaunisses des Versants, c'est tout. En fait, cette expérience a été à ce point pénible qu'il m'aurait été facile de prendre ce parti en aversion. Or, j'ai pris alors un petit pas de recul, et tout mettre en œuvre pour garder la tête froide et conserver mon objectivité envers celui-ci.

En résumé, le seul lien qui existe entre moi, le journal et le Parti montarvillois est le lien qu'induit et nous impose cet article diffamatoire de Frédéric Khalkhal, rédacteur en chef des Versants.

Le Montarvillois, un blogue ou journal?

Khalkhal insiste beaucoup dans son article et les autres où il est mention du Montarvillois pour lui coller l'étiquette de blogue.

Voici la définition d'un journal: publication donnant des informations ou des opinions sur les nouvelles politiques, économiques, sociales, etc...

Il n'y a aucun doute, Le Montarvillois est un journal. Il n'y a pas qu'un type de journal et de journalisme.

Il y a une autre importante différence entre ces deux médias. Dans un blogue, le blogueur publie des billets qui sont le plus souvent en totalité des textes personnels et d'opinion. Dans le cas du Montarvillois les textes d'opinion représentent au maximum 10% des publications. Je publie dans le journal en majorité des articles standard (*sans opinion*) et des chroniques qui sont par définition des textes d'opinion. Lorsque c'est le cas, cela est clairement indiqué. Le Montarvillois n'est pas plus ou moins un blogue que Les Versants .

Ce n'est pas difficile de comprendre la motivation de cet acharnement à vouloir présenter le journal comme un blogue. Les Versants digère mal la concurrence du Montarvillois et tente ainsi de s'imposer comme le seul média local: «Le journal local c'est nous et le Montarvillois n'est qu'un blogue» (1). Il est d'ailleurs révélateur que dans cet article on ne nomme jamais le journal Le Montarvillois. Pourtant cela aurait été le cas pour tout autre média sérieux. Ce «journaliste» remet en cause mon intégrité et celle du journal dans son article sans jamais l'identifier et/ou donner son URL... Il faut le faire quand même!! Pourquoi ce manque de

professionnalisme? Je vous laisse deviner...

Pourquoi j'ai insisté pour répondre par écrit à Frédéric Khalkhal

Je pense que ce n'est pas difficile de comprendre que je n'ai aucune confiance en ce «journaliste», et l'article qu'il vient de rédiger me concernant me donne la preuve que j'ai raison. Lors de discussions que j'ai eue avec lui sur la page Facebook du Montarvillois, j'ai dû à plusieurs reprises le recadrer, car dans ses réponses il s'adonnait constamment à de l'extrapolation et voulait me faire dire des choses que je n'avais pas dites (2). De plus, quelques lecteurs m'ont mentionné avoir eu des entrevues par écrit avec ce «journaliste». Cela n'aurait pas donc été un précédent. Dans ce genre de situation, Khalkhal avait tout de même le devoir de recueillir ma version des événements quitte à spécifier dans son article les conditions dans lesquelles cette entrevue s'était déroulée. Autre mensonge de Khalkhal: je n'ai jamais exigé que la totalité de mes réponses soit diffusée avant la publication de l'article. Voilà ce que je lui écrivais *«Je le répète, j'accepte avec plaisir cette entrevue et de répondre à vos questions... Je ne me défilerais pas, soyez-en assuré. Je vous demande seulement de m'envoyer vos questions par écrit et de vous engager à publier celles-ci dans leur intégralité... Il me semble que c'est là une proposition tout à fait correcte»*. De plus malgré mes demandes insistantes il persistait à identifier le journal comme un blogue. Il n'était pas question pour moi de cautionner son point de vue éditorial sur la nature du journal Le Montarvillois.

Des antécédents...

Frédéric Khalkhal et Les Versants ont déjà fait l'objet d'une plainte au conseil de presse pour ne pas avoir pas indiqué clairement que l'une de leurs publications (*projet immobilier*) était en fait un publiereportage. Un article du Huffington post mentionnait aussi que des journalistes du journal de Chambly, propriété des Versant, auraient reçu le mot d'ordre de celui-ci de ne pas critiquer le maire de Chambly (*la situation semble inverse à Saint-Bruno*). À ce sujet Khalkhal a écrit en réponse à un commentaire qu'il avait l'intention de se défendre devant les tribunaux sur ce qui avait été publié, mais que malheureusement, il y avait prescription pour cet article. Or c'est faux, il n'y a pas de délai de prescription si court (*il est de 1 an dans ce cas*) pour une poursuite au civil (*devant des tribunaux*). Rappelons que la ville de Chambly a finalement été mise en tutelle et que le maire y était accusé d'abus de pouvoir, d'intimidation et d'irrégularités financières.

Qui tient les cordons de la bourse des Versants?

Philippe Clair est l'éditeur et actionnaire majoritaire des Versants du Mont-Bruno (*une compagnie à numéro: 1148691836*). Je demande à l'éditeur Philippe Claire si le promoteur immobilier André Simoneau (*ou des entreprise(s) dans le(s)quelle(s) il est actionnaire*) a déjà financé le journal et/ou ses acquisitions de médias dont le journal de Chambly (*prêt direct ou une caution bancaire?*). Je prie M. Philippe Clair de faire preuve de transparence et de répondre à ces questions et s'il y a lieu, de divulguer ses liens d'affaires qui existe (*ou déjà existé*) entre lui et André Simoneau?

Il est important pour l'éditeur des Versants répondre à ces questions afin rassurer ses lecteurs sur l'intégrité des Versants. Et ce, d'autant qu'André Simoneau est le promoteur

d'un projet immobilier au sud de la 116 qui a été l'objet d'une contestation juridique de la part de la ville (*VS ville de Carignan*) alors qu'elle était gouvernée par une majorité d'élus du Parti montarvillois. À ce moment, la ville s'opposait à ces projets immobiliers situés à Carignan (*limitrophe à Saint-Bruno*), car elle devait connecter plusieurs de ses infrastructures à ces projets immobiliers. Or les résidents de ce secteur utilisent tous les services et infrastructures de la ville sans y payer aucune taxe. Et récemment, la ville a refusé d'aller en appel d'un jugement qui ordonnait à la ville de Saint-Bruno de connecter ses infrastructures à ceux de Carignan (*projet immobilier de Simoneau*). Le maire, appuyé par des avis juridiques, souhaitait que la ville porte en appel cette décision, mais celle-ci. y a renoncé (4).

À mon point de vue cette contestation aurait été plus que pertinente. Remettre en question ou s'opposer à tous les frais juridiques qui impliquent des poursuites et contestations devant les tribunaux reliés à des projets immobiliers, comme le fait systématiquement le conseiller Ludovic Grisé Farand, revient à laisser la porte grande ouverte aux promoteurs immobiliers et leur permet d'imposer leur vision de la ville et de son plan d'urbanisme, et ce, comme c'était le cas auparavant...



Demande de rétractation

Pour terminer, je demande formellement à Frédéric Khalkhal et au journal Les Versants du Mont-Bruno de se rétracter concernant les allégations de liens entre moi et le Parti montarvillois.

Comme je l'ai indiqué, il n'y a aucune preuve en ce sens qui a été présentée dans l'article «Démission du directeur général à Saint-Bruno: à qui sert la désinformation?». Je demande donc au journal et à son rédacteur, de se rétracter d'ici lundi 2 novembre et de retirer cet article diffamatoire de sa version web et PDF et de me présenter des excuses publiques dans les pages du journal version papier et web. Sans quoi des mesures pourront être prises envers Les Versants et Frédéric Khalkhal sans autre préavis.

Alain Dubois, Éditeur du journal hyperlocal, Le Montarvillois

Photos de Philippe Clair et Frédéric Khalkhal, Facebook

(1) Mme Danielle Pilette (UQAM): «*Les commissions au sein de l'agglomération de Longueuil n'ont aucun pouvoir décisionnel. Elles ne donnent que des recommandations au conseil de l'agglomération de Longueuil, qui, lui, prendra la décision. Si elle n'a pas suivi la résolution de son conseil municipal dans un vote au sein d'une commission, c'est au conseil municipal de la sanctionner s'il n'a plus confiance en cette conseillère pour le représenter, mais pas au directeur général. Un directeur général n'a pas à se prononcer sur le choix des élus. Vous me dites aussi que la décision du vote a été unanime au sein de cette commission. Elle n'est donc pas*

la seule à avoir voté contre la volonté de la Ville de Saint-Bruno. En bout de ligne, ce sont les élus dans une municipalité qui sont au pouvoir. L'administratif n'a que le rôle d'appliquer les décisions politiques» (Les Versants, 10-09-20)

(2) Je n'ai jamais caché mon intention d'éventuellement ajouter de la publicité hyperlocal dans le journal. Eue celle-ci posséderait une grille tarifaire unique en son genre puisqu'elle prendrait en compte la grosseur de l'entreprise (ex. : nombre d'employés). Or la présence de ces publicités viendrait concurrencer, en partie, celle que l'on retrouve dans Les Versants

(3) J'ai refusé l'entrevue téléphonique avec M. Khalkhal mais par contre nous avons eu un long échange dans la page Facebook du journal. Ayant déjà observé que celui-ci semblait bien aimer faire dire par d'autres ce qu'il souhaite entendre (ex.: ce n'est pas moi qui dis que le journal est un blogue, c'est le DG, le Maire, le conseiller Fortier) j'ai joué le jeu. Dans cet échange, j'ai observé quelques points sur lesquels il a insisté particulièrement. Entre autres, de nombreux échanges sur la nature du Montarvillois (blogue ou journal) dans lequel je percevais dans ses extrapolations de mes propos qu'il voulait absolument me faire dire que le journal était un blogue; que j'avais un conflit personnel avec Philippe Clair et que j'utilisais le journal pour le régler. Pour consulter cet échange peu courtois, entre-nous: **ICI**

(4) Contrairement à l'article des Versants, je n'affirme pas qu'il y a un lien entre Les Versants et André Simoneau... Je pose des questions et s'il y répond clairement je les publierai.